



Paris, le 2 décembre 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comité Interministériel du Handicap

Myriam EL KHOMRI, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, a participé ce jour au Comité Interministériel du Handicap à Nancy, au cours duquel elle a annoncé de nouvelles mesures de soutien à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les avancées portées par le Gouvernement et les acteurs du handicap sont réelles et font sentir leurs effets. Le taux d'emploi des personnes handicapées s'est amélioré de façon continue depuis 2012, jusqu'à représenter 5,17% (en 2015) dans la fonction publique et 3,3% dans le secteur privé. Le nombre de travailleurs handicapés en emploi a également augmenté de près de 50 000 depuis 2013, pour s'établir aujourd'hui à 927 000.

Toutefois, le taux de chômage des travailleurs handicapés reste élevé. Il faut donc redoubler d'efforts. Lors du Comité Interministériel du Handicap, la ministre a donc rappelé les priorités de son action en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées :

- La formation: à l'heure où l'économie française crée de nouveau de l'emploi (210 000 créations nettes d'emplois salariés marchands au cours des 18 derniers mois), il est primordial de garantir aux travailleurs handicapés un niveau de formation leur permettant de profiter de cette reprise. Les personnes en situation de handicap font partie du public prioritaire du plan 500 000 formations supplémentaires pour les demandeurs d'emploi et en ont directement bénéficié. Entre janvier et septembre 2016, 50 630 demandeurs d'emploi en situation de handicap sont entrés en formation, contre 33 601 durant la même période en 2015. Cela représente une hausse de 50.6% des entrées en formation pour ces personnes.
- Le Compte personnel d'activité : disposition de la loi travail, le CPA permettra aux publics les moins formés (dont les travailleurs handicapés font partie) de disposer de 48 heures de formation par an avec un plafond de 400 heures.
- L'accompagnement et le maintien en emploi : prévu par la loi Travail, le rapprochement des Cap emploi et des SAMETH au sein d'une même entité favorisera leur efficacité. Le nombre de placements en emploi a augmenté de 11% en un an, et le maintien dans l'emploi a progressé de 33% en trois ans.
- L'aide au développement des entreprises adaptées : ce secteur bénéficie depuis 2012 du soutien actif du Gouvernement. A cet égard, le budget qui leur est consacré a augmenté d'un quart en 5 ans, permettant la création de 3 000 postes dans ces entreprises. D'ores et déjà, 500 postes supplémentaires sont prévus dans le cadre du PLF 2017. A l'occasion du CIH, le Gouvernement s'est engagé à signer un contrat de développement ambitieux et volontariste sur 5 ans avec le secteur des entreprises adaptées afin d'accompagner sa croissance.
- La mise en œuvre de l'emploi accompagné, consacrée par la loi Travail, et dont le décret sera pris dans les prochains jours, vient répondre aux besoins des travailleurs handicapés ainsi que des entreprises, et devrait permettre d'améliorer l'insertion professionnelle des travailleurs concernés. Le ministère va engager une discussion avec les principales associations du secteur et les entreprises afin de promouvoir ce nouveau dispositif auprès des employeurs.

Parmi les mesures nouvelles figurent également :

- le renforcement du réseau des Cap Emploi
- la modernisation des centres de rééducation professionnelle
- la diversification des métiers vers lesquels les personnes handicapées sont orientées
- l'interconnexion des systèmes d'information des MDPH et des acteurs de l'emploi.

Myriam EL KHOMRI déclare que *«Le Comité Interministériel du Handicap est une étape supplémentaire dans la construction de la société inclusive que nous ambitionnons collectivement. Le soutien aux entreprises adaptées, la priorité donnée aux personnes en situation de handicap dans le plan 500 000 formations, sont autant de signes de notre volontarisme.»*.

Contacts presse :

secretariat.presse@cab.travail.gouv.fr - 01 49 55 31 02